



# Le Petit Journal

le support d'info des assistant(e)s maternel(le)s du Sud-Est Manceau

## Sommaire

**INFOS RÉGLEMENTAIRES**  
Comprendre votre bulletin de salaire

+ EN BREF

p.2

**ÇA S'EST PASSÉ ICI...**

Retour sur ... la visite de Spaycific Zoo et témoignage sur la formation SST

p.3

**DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

Position assise, position passive

+ ON PARTAGE ?

LES ROCHERS DE MADAME BESNARD

p.4

## Bel été à toutes et tous

L'année scolaire 2023-2024 est finie ! Riche en événements et en souvenirs, elle s'est clôturée avec une soirée conviviale dédiée aux assistants maternels qui a réuni une vingtaine de personnes. Chacun(e) a pu partager sur l'année écoulée, les projets à venir et sur les idées à développer. De notre côté, nous accueillons ces jours-ci notre nouvelle responsable Animation-Jeunesse, Marie Morvillers, que vous aurez probablement l'occasion de rencontrer à l'automne.



Une rentrée 2024-2025 qui s'annonce tout aussi riche en événements comme vous pourrez le constater dans l'agenda joint avec pas moins de 6 rendez-vous entre septembre et décembre. Rendez-vous notamment le 9 octobre pour co-construire le 10<sup>e</sup> numéro (déjà !) de ce journal. À noter également le retour des séances yoga ludique avec Charlène Buon : 11 dates auxquelles tout le monde peut participer, sans limitation géographique. Rendez-vous vite sur le formulaire pour réserver vos dates dès à présent !

Et en attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été et de bonnes vacances !

*Les animatrices du Relais Petite Enfance.*

### CONTACTER LE RELAIS PETITE ENFANCE

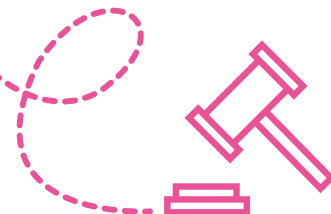
\* 02 43 40 19 01 / [relaispetiteenfance@sudestmanceau.com](mailto:relaispetiteenfance@sudestmanceau.com)

\* Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



# Comprendre votre bulletin de salaire

Chaque mois, les employeurs d'assistants maternels déclarent sur Pa-jemploi les salaires versés entre le 25 et le 5 du mois suivant. De cette action découle l'émission d'un bulletin de salaire sur votre compte en ligne.



## EN BREF

### \* SOIRÉE «ET TOI, TU FAIS COMMENT ?»

Le jeudi 11 avril dernier était proposée une rencontre dédiée aux assistants maternels pour échanger sur l'éveil de l'enfant. Cette soirée a été l'occasion d'échanger différentes idées d'activités, de sorties mais également de partager des photos. Une manière de s'inspirer collectivement !

### \* GUICHET UNIQUE

Depuis la mise en place du guichet unique, les animatrices du Relais Petite Enfance assurent une permanence dédiée aux parents, chaque jeudi de 14h30 à 16h dans les locaux du Centre Rabelais à Changé. Ce rendez-vous gratuit permet aux parents de bien comprendre les caractéristiques de chaque solution de garde, ses avantages, ses inconvénients, de connaître l'offre proposée sur le territoire et pourquoi pas de réfléchir à une garde mixte entre individuel et collectif. La prise de rendez-vous se fait au 02 43 40 19 01.

Votre bulletin de salaire vous permet de justifier de vos droits aux prestations de Sécurité sociale, de retraite complémentaire, de prévoyance ainsi que d'assurance chômage. À ce titre, il doit être conservé sans limitation de durée. Votre rémunération et vos indemnités diverses liées à l'activité d'assistant maternel sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, régies par la convention collective nationale de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

### Les éléments importants

La période d'emploi équivaut à un mois complet, du premier au dernier jour du mois, sauf en cas d'embauche ou de départ définitif. La date de paiement du salaire doit correspondre à la date réelle de celui-ci. Le nombre de jours d'activités dépend du type de mensualisation. Sur un contrat de 52 semaines, il se calcule selon la formule suivante : jours de travail hebdomadaires x 52 / 12 mois. Sur un contrat 46 semaines ou moins, le calcul est un peu différent : jours de travail hebdomadaires x nombre de semaines d'accueil programmées / 12 mois. Ce type de contrat fera également ap-

paraître le nombre de jours de congés payés au moment où ils sont rémunérés, selon la formule choisie : en une seule fois en juin, à la prise principale ou au fur et à mesure de la prise. Sur un contrat de 52 semaines, le chiffre restera à 0 toute l'année. Enfin, le bulletin mentionne également les indemnités d'entretien, versées en compensation des frais engagés. Au 1<sup>er</sup> mai 2024, elles sont de 2,65 € par journée de moins de 6h19, de 3,74 € par journée de 9h auquel s'ajoute 0,42 € pour chaque heure de travail au-delà de 9h et de 0,42 €/heure pour les journées de 6h20 à 8h59.

### Normales, complémentaires, majorées

Les heures normales correspondent au nombre d'heures mensualisées convenues au contrat. Les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà de la mensualisation convenue dans la limite de 45 heures par semaine. Au-delà, il s'agit d'heures majorées, qu'elles soient exceptionnelles ou non. Heures complémentaires et majorées doivent donc être calculées à la fin de chaque semaine et rémunérées mensuellement.





### Visite de Spaycific Zoo

Le jeudi 23 mai dernier, 28 assistants maternels, 7 parents et 73 enfants ont parcouru main dans la main les chemins du zoo de Spay pour découvrir et s'émerveiller devant les différents animaux du parc. Ceux qui le souhaitent ont pu poursuivre cette matinée par un pique-nique. Une jolie parenthèse remplie de moments complices et conviviaux pour le plus grand bonheur des petits et grands. Une première pour le Relais Petite Enfance qui remplit ainsi de beaux clichés sa malle à souvenirs.

## Témoignage

### 3 QUESTIONS À...

*Madame Habert, assistante maternelle à Challes, qui a participé à la formation Sauveteur Secouriste du Travail proposée par le Relais en janvier.*



**Cette formation, était-ce une première pour vous ?**

*Pas vraiment non. J'ai commencé à me former aux premiers secours dès mes 15 ans et j'ai depuis régulièrement suivi des mises à jour. Cependant, je n'avais pas trouvé le temps ou l'occasion de le faire depuis que je suis devenue assistante maternelle. Ça tombait à point nommé !*

**Comment s'est passée cette formation ?**

*Ça commençait mal car j'ai failli la manquer. J'avais raté le mail du Relais Petite Enfance et c'est une collègue qui m'en a parlé. La formation dure 14h, répartie sur 2 jours. Elle a été organisée à Parigné-l'Évêque sur deux samedis, ce qui est quand même pratique pour ne pas pénaliser les parents dans leur organisation. J'ai*

*eu la chance d'être avec un groupe très vivant, où nous avons beaucoup échangé. Comme nous faisons tous le même métier, nous avons pu poser des questions propres à notre quotidien professionnel et le formateur a axé davantage ses propos et ses démonstrations sur les bébés et les jeunes enfants.*

**Qu'aimeriez-vous dire aux autres assistants maternels ?**

*D'y aller sans hésiter ! Les premiers secours, c'est important pour être prêt à agir en cas de besoin, dans le cadre professionnel mais aussi privé. Et plus globalement, on voit passer beaucoup d'autres formations mais on n'a pas toujours le temps. Les formations proposées par le Relais, c'est pratique : à côté de chez nous, sur des temps où nous n'avons pas les enfants !*

## Position assise, position passive

Il y a une différence entre savoir se tenir assis et se mettre assis tout seul. Une différence qui joue sur le développement moteur du jeune enfant.



Installer un enfant en position assise avant qu'il ne soit en mesure de le faire tout seul, c'est prendre le risque de le priver des expériences sensorimotrices qui sont nécessaires à la bonne connaissance de son corps.

### La position assise s'acquiert

Comme beaucoup d'apprentissages du tout-petit, la position assise s'acquiert en plusieurs étapes distinctes sur la première année de vie. En premier lieu, le bébé commence à étirer ses bras et ses jambes. Il va ensuite progressivement apprendre à lever le haut de son corps lorsqu'on l'allonge sur le ventre. Une fois ceci acquis, il cherche à se retourner par lui-même pour se redresser et mieux observer le monde. Enfin, seulement, il apprend à s'asseoir avant de se mettre à ramper. Un processus long mais nécessaire au développement physique de l'enfant qui peut être perturbé par une volonté de bien faire de l'adulte. En effet, il est fréquent d'avoir une représentation faussée du bébé qui aime jouer assis, qui s'ennuie allongé ou qui pleure en relevant la tête comme s'il voulait s'asseoir.

### Accueillir un enfant qui a l'habitude d'être assis

Un enfant assis trop tôt ne développe pas ses muscles. Immobilisé, incapable de sortir de cette position, il doit tenir son corps et lutter contre la pesanteur au risque d'être déséquilibré et de tomber. Cela peut générer un sentiment de peur, d'inquiétude, de vulnérabilité et de dépendance à l'adulte. Par ailleurs, la position assise non consciente provoque également des transformations physiques : la tête rentre dans les épaules, le cou s'efface, le dos s'arrondit et se voûte. Plusieurs actions simples peuvent être mises en place lors des temps d'accueil. Pour commencer, ne pas laisser pleurer l'enfant, le rassurer pour lui permettre de retrouver du plaisir et de la sécurité dans des positions plus adaptées à son développement. La po-



sition allongée, sur le dos ou le ventre, peut encore facilement être associée à des temps de jeux, de détente ou de rires. Le temps du change peut également devenir un moment privilégié pour permettre de mobiliser le bassin et les jambes de l'enfant en le laissant jouer avec ses pieds, plier ses jambes, ébaucher des rotations autour de sa colonne vertébrale.

## ON PARTAGE ?



LES ROCHERS DE MADAME BESNARD, ASS'MAT' À PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Ingrédients : 125 gr de poudre d'amandes, 2 cuillères à soupe de compote, 4 carrés de chocolat coupés en morceaux

Mélanger le tout. Faire ensuite des petits ronds un peu aplatis sur une plaque recouverte de papier sulfurisé. Enfin, passez au four 15 minutes à 180°.